



Titre de l'emploi :	Directeur Service du développement économique
Statut de l'emploi:	Permanent / Temps plein
Service :	Direction générale
Nom du titulaire de l'emploi :	
Supérieur immédiat :	Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sommaire des responsabilités

Sous l'autorité de la directrice générale et secrétaire-trésorière, le directeur du Service du développement économique est responsable des missions et projets délégués par la Direction générale, en cohérence avec les orientations stratégiques de la Municipalité.

Par ses interventions, le directeur du Développement économique contribuera directement à l'accroissement des investissements sur le territoire, à la création d'emplois durables, en plus de positionner la Municipalité comme porte d'entrée du développement économique du territoire. Il contribuera directement à établir l'image et la crédibilité de la Municipalité auprès des entreprises du territoire ou intéressées à s'y établir, mais aussi, auprès des principaux partenaires en développement économique.

Administration générale

- Met en œuvre les orientations stratégiques de la Municipalité au niveau du développement économique dans une perspective de développement durable et s'assure de la mise en place des différentes décisions du conseil municipal quant au *Plan stratégique de développement durable*
- Participe aux différents comités en lien avec sa fonction et représente la Municipalité auprès de certaines instances officielles
- Développe et met en œuvre un plan favorisant la création d'emplois durables en plus de positionner la Municipalité comme porte d'entrée du développement économique tant aux niveaux local, provincial et international
- Identifie des projets structurants ayant un impact important sur le potentiel de développement économique du territoire et prend les moyens nécessaires afin qu'ils se concrétisent

- Maintient les démarches auprès des différents paliers de gouvernement quant à l'octroi d'incitatifs financiers propres à la réalité du contexte de développement économique du territoire, et ce, afin de stimuler les investissements
- Assure les contacts nécessaires avec les organismes paramunicipaux, gouvernementaux, publics ou privés
- Planifie et gère les projets spéciaux de développement de la Municipalité
- Établir une stratégie entourant les zones d'activités de la Municipalité (parc industriel)
- Attire de nouveaux événements sportifs de plein air en collaboration avec les acteurs du milieu (organismes, entreprises telles que les centres de ski)
- Soutient la Direction générale dans la vente des terrains municipaux disponibles

Promotion

- Met en valeur les attraits du *Parc naturel habité* auprès de futurs investisseurs et contribue directement à l'accroissement des investissements sur le territoire
- Assure la promotion de la Municipalité et sensibilise les partenaires de la Municipalité aux enjeux économiques reliés à des dossiers ou projets particuliers
- Développe des outils de promotion favorisant le développement économique et touristique de Saint-Donat
- Participe à l'élaboration et fait la promotion des différents incitatifs financiers municipaux de même que des atouts du territoire pour attirer de nouvelles entreprises
- Élabore et raffine les objectifs et le plan d'actions du *Plan stratégique de développement durable* au niveau du développement économique
- Met en œuvre les actions économiques contenues dans le plan d'actions du *Plan stratégique de développement durable*

Soutien au développement local

- Assure un leadership auprès des acteurs économiques du territoire, au niveau des partenaires, des entrepreneurs, des intervenants gouvernementaux et des élus
- Développe, en collaboration avec les principaux acteurs et collaborateurs économiques, des programmes visant l'augmentation de la rétention et de l'expansion des entreprises du territoire tout en étant à l'affût des opportunités des nouvelles entreprises susceptibles de venir s'installer sur notre territoire et contribue à établir l'image et la crédibilité de la Municipalité auprès des entreprises du territoire ou intéressées à s'y établir
- Développe et met en œuvre un *Plan de développement touristique* en collaboration avec les acteurs du milieu, tels que la Chambre de commerce du Grand Saint-Donat, le Comité marketing, le Club de plein air, le Club de motoneige, le Paradis du Quad, etc.
- Travaille en étroite collaboration avec le Service de l'urbanisme dans le soutien des futurs investisseurs afin qu'ils puissent s'établir et met à contribution les services concernés, au besoin
- Assure les relations avec les promoteurs